

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITECOMMUNE DE NANS LES PINS  
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS  
TEL : 04.94.37.21.41  
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

## Conseil Municipal

Séance du lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ollivier ARTUPHEL, après avoir été convoqué le 12 mai 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président :** Ollivier ARTUPHEL  
**Secrétaire de séance :** Marie-Catherine CAPEL-FABRE

### Présents (28) :

ARTUPHEL Ollivier, HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, PATOUX Hervé, MEDA Karine, LEROI Lysiane, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, FALCONETTI Yoan, CASCIOTTI Brigitte, CABALLERO Bernard, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, CAER Richard, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRA Marion, PAUL Ophélie, BANI-COPPOLA Anaïs, PARISIEN Anthony

### Représentés (1) :

HENRY Céline donne procuration à ARTUPHEL Ollivier

### Résultat du vote :

|                   |   |    |
|-------------------|---|----|
| <b>Pour</b>       | : | 29 |
| <b>Contre</b>     | : | 0  |
| <b>Abstention</b> | : | 0  |

### Délibération n° 26-37

#### Ressources Humaines

**Objet : Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Var.- Examens psychotechniques – 2026-2027**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention avec le Centre de Gestion du Var est signée annuellement en vue de l'organisation des examens psychotechniques prévus aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux. Par délibération n° 23-30 du 3 avril 2023 la commune a renouvelé la signature de la convention.

Ces examens s'adressent exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial qui peut être chargé de la conduite de véhicules de tourisme ou utilitaires légers ;
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe ;
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe pouvant assurer la conduite de Poids Lourds et Transports en commun.

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

CANTON DE SAINT-CYR-SUR-MER

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - E

COMMUNE DE NANS LES PINS  
Avenue Julien Jourdan - 83860 NANS-LES-PINS  
TEL : 04.94.37.21.41  
TELECOPIE : 04.94.37.21.47

Chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis au Médecin de Médecine Professionnelle sur les fonctions sensorielles et motrices des candidats dans le cadre de l'aptitude à exercer la fonction de Conducteur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Centre de Gestion du Var a renouvelé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le marché contractualisé avec le centre agréé ABCDAIRE STRIATUM FORMATION pour la période 2024-2027 en vue de l'organisation de ces examens psychotechniques, la convention est désormais valable pour l'entièreté du marché.

Pour les collectivités affiliées qui ont signé les précédentes conventions, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Monsieur le Maire indique que pour continuer de bénéficier de cette mesure en 2026 et 2027, et compte tenu des besoins, il convient de signer une nouvelle convention.

Vu l'article L452-40 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var pour la période 2026 et 2027, pour les examens psychotechniques

Adopté à l'unanimité

Fait à Nans-les-Pins, le 18 mai 2026.

La Secrétaire de séance  
CAPEL-FABRE Marie-Catherine



Le Maire,  
Ollivier ARTUPHEL

